

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 07 FÉVRIER 2018

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, *Échevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre
JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ,
Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA,
Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS,
Jacqueline OUTLET, *Conseillers*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mme Natacha LEROY
Mr Jean-Luc FAYT

ABSENT(E)(S) :

*Convoquée en date du 30 janvier 2018, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN,
Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 07 février 2018

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Renouvellement du bail relatif à la cafétéria du Hall Omnisports sis rue du Moulin Blanc à Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le renouvellement du bail relatif à la cafétéria du Hall omnisports sis rue du Moulin Blanc à Binche pour une période de neuf années consécutives du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2028.

Accord à l'unanimité

2. Convention-type relative au placement et à la gestion de fascines

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention-type relative au placement et à la gestion de fascines sur les terrains agricoles identifiés comme "points noirs" suite aux inondations survenues en 2016.

M. Piret indique que ce projet de placement de fascines est positif. Il va dans le bon sens à la suite des inondations. Il indique qu'il avait fait la proposition d'installation de tels dispositifs à la suite des inondations en 2016.

Accord à l'unanimité

3. Aménagement et entretien du rond-point "Prince d'Orange" à Waudrez – Convention tripartite

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention entre la Région wallonne, la Ville de Binche et les Vignobles des Agaises, relative à l'aménagement et à l'entretien, à titre gratuit, du rond-point "Prince d'Orange" à Waudrez.

M. Devin indique que ce projet va permettre de mettre en avant une spécialité locale. Il s'agira d'une belle porte d'entrée à Binche.

Accord à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

4. Stérilisation des chats errants – Collaboration de la Ville de Binche avec l'Asbl "Les Amis des animaux"

- DECISION

Le Conseil communal est invité à statuer sur la collaboration de la Ville de Binche avec l'Asbl "Les Amis des animaux" et leur méthodologie d'action pour la stérilisation des chats errants.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

5. FRIC 2017/2018 - Réfection de la rue de l'Espinette à Buvrines

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché "FRIC 2017/2018 - Réfection de la rue de l'Espinette à Buvrines", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1341 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2017/2018 - Réfection de la rue de l'Espinette à Buvrines", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 247.933,63 € hors TVA ou 299.999,69 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60 (numéro de projet 20180149).

Accord à l'unanimité

6. Aménagement de places de stationnement à la rue du Transvaal à Waudrez

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché "Aménagement de places de stationnement à la rue du Transvaal à Waudrez", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1342 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement de places de stationnement à la rue du Transvaal à Waudrez", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 41.312,50 € hors TVA ou 49.988,13 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 424/73511-60 (numéro de projet 20180078).

Accord à l'unanimité

7. Achat et placement de Caveaux et de columbariums 2018

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Achat et placement de Caveaux et de columbariums 2018 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1345 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat et placement de Caveaux et de columbariums 2018". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 36.900,00 € hors TVA ou 44.649,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Caveaux, estimé à 32.400,00 € hors TVA ou 39.204,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Columbariums, estimé à 4.500,00 € hors TVA ou 5.445,00 €, 21% TVA comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- de financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2018, article 878/722-60 (N° de projet 20180072).

Accord à l'unanimité

8. Agrandissement du terrain synthétique du stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Agrandissement du terrain synthétique du stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1366 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Agrandissement du terrain synthétique du stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 41.008,80 € hors TVA ou 49.620,65 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, 764/721-54 (numéro de projet 20130057);

M. Calvagna indique être favorable à cette extension du terrain. Néanmoins, il se dit étonné que ce terrain récent ne soit pas aux normes alors que le Collège communal dispose d'un professionnel du football en son sein.

M. Labar indique qu'il y a 7 ans, une association sportive a été créée regroupant les clubs de Ressaix, Leval et Bray. A la suite de la fusion de ces clubs au sein de la RJEB, un projet a été déposé pour la création d'une infrastructure synthétique devant permettre l'apprentissage en faveur des jeunes. La RJEB est montée en nationale depuis la création de cette infrastructure. Il s'avère que les dimensions du terrain synthétique sont trop petites pour être homologuées dans cette division.

M. Joie comprend l'explication sur l'aspect technique. En revanche, il s'étonne du manque d'anticipation au moment de créer l'infrastructure qui impose d'agrandir seulement 7 ans après. Il demande si la Ville n'a pas cru en l'ambition du club au moment de créer l'infrastructure. Il estime que la création aux dimensions actuelles est d'autant plus dommageable que le site permettait déjà il y a 7 ans de créer un terrain aux dimensions aujourd'hui souhaitées.

M. Labar indique que d'autres dimensions pourraient s'avérer nécessaires en cas de modification des normes par l'Union belge ou encore en cas de promotion de l'équipe première en division 1 ou 2 nationale.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

9. Acquisition de véhicules électriques pour les Services des Travaux et de l'Urbanisme

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Acquisition de véhicules électriques pour les services des travaux et urbanisme", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1337 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de véhicules électriques pour les services des travaux et urbanisme". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 57.851,22 € hors TVA ou 69.999,98 €, 21% TVA comprise;

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Véhicule électrique pour le service des travaux, estimé à 28.925,61 € hors TVA ou 34.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Véhicule électrique pour le service urbanisme, estimé à 28.925,61 € hors TVA ou 34.999,99 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 421/743-52 (n° de projet 20180119) et 4104/743-52 (N) de projet 20180120).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

10. Conception et réalisation d'une application numérique de valorisation du patrimoine touristique et culturel de la Ville de Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Conception et réalisation d'une application numérique de valorisation du patrimoine touristique et culturel de la Ville de Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1348 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Conception et réalisation d'une application numérique de valorisation du patrimoine

touristique et culturel de la Ville de Binche", établis par l'auteur de projet, Office du Tourisme, Grand Place à 7130 BINCHE. Le montant est estimé à 33.000,00 € hors TVA ou 39.930,00 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 561/742-53 (numéros de projets 20180019 et 20180020).

M. Piret demande quels seront les supports sur lesquels ces applications seront disponibles. En effet, les habitudes d'utilisation de ce type d'application évoluent et il s'agit de répondre à ces habitudes afin que l'outil soit utilisé.

Mme Davoine indique que tous les supports seront pris en charge : pc, tablettes, smartphones.

M. Piret indique qu'il conviendra d'être attentif sur des détails locaux tels que la prononciation de dénominations locales lors de l'élaboration de l'outil. En effet, les sociétés spécialisées dans le développement de tels outils ne sont généralement pas locales.

M. Devin souligne la pertinence de la remarque et indique qu'une attention y sera donnée.

Accord à l'unanimité

URBANISME

11. Demande de permis d'urbanisation avec étude d'incidences sur l'environnement – Équipement et construction d'un quartier à la rue de la Station à Ressaix

- DECISION

Le Conseil communal est invité à statuer sur la demande de permis d'urbanisation avec étude d'incidences sur l'environnement, l'équipement et la construction d'un quartier à la rue de la Station à Ressaix.

Le projet consiste en la création de 83 maisons unifamiliales, 38 appartements et une surface commerciale de 250 m² sur un terrain d'environ 4 hectares.

M. Calvagna indique avoir sollicité l'avis du chef de corps sur le projet. Il estime que des difficultés d'emplacements de parking risquent de se poser. Il indique ne pas savoir si le projet proposera suffisamment de places de parking.

M. Piret demande une suspension de la séance afin que le groupe Union puisse se concerter sur ce dossier.

La séance est suspendue et reprend 10 minutes après la suspension de séance.

M. Van Houter indique que le projet présenté au dossier est un projet privé, porté par un promoteur, à la rue de la Station. Ce projet prévoit le développement de 120 cellules de logement. Le Conseil communal doit remettre un avis sur le permis d'urbanisation sollicité dès lors qu'il prévoit la création de voiries. Il indique qu'en l'absence d'avis émis par le Conseil communal, celui-ci sera réputé favorable. Il estime que ce dossier comporte des problèmes. Ainsi, il ne prévoit la création d'aucun trottoir. Aussi, la délimitation des parcelles et voiries ne prévoit aucun espace pour la création de tels trottoirs. Il sera dès lors impossible d'en créer dans la configuration actuelle du dossier. La mise en zone 20 du quartier vise à éviter cette charge de création de trottoirs par le

promoteur. Elle n'est pas opportune pour des raisons de sécurité, de commodité de mobilité notamment. La mobilité est pensée dans ce dossier uniquement pour le quartier. Aucune réflexion du quartier dans son contexte n'est faite. Ainsi, seules 3 entrées et sorties du site sont envisagées, ce qui aura pour effet de surcharger celles-ci. Le projet ne prévoit pas la création de voiries derrière les habitations de la rue de la Station, sollicitées afin de permettre de proposer une solution en termes de parkings. Aucune proposition de création de logement public n'est faite. La CCATM a remis un avis défavorable sur le projet considérant les problématiques de mobilité et de parking soulevées. M. Van Houter indique que, pour ces motifs, la majorité va s'opposer à cette version du projet.

M. Piret estime, pour le groupe Union, qu'une concertation anticipée sur le dossier aurait été positive. Il estime qu'il est difficile pour le groupe Union de se positionner sur le projet en si peu de temps, considérant les explications données lors d'une réunion des chefs de groupe quelques minutes avant la séance du Conseil communal. Il sollicite le report du point à une prochaine séance du Conseil communal considérant la complexité de celui-ci. Pour le reste, il indique être heureux d'entendre la majorité considéré que des projets d'une telle ampleur peuvent soulever des problèmes de mobilité. D'autres projets, tels que l'urbanisation de la vallée de la Samme, qui pourraient doubler la population de Binche-centre devront également être envisagés sous ce prisme.

M. Somers indique que le dossier appelle un avis du Conseil communal qui ne peut pas être reporté à une prochaine séance considérant l'avis à émettre dans un délai réglementaire. Sans positionnement sur le dossier, l'avis du Conseil communal sera réputé favorable.

M. Joie estime que l'inscription du point sans possibilité de report est problématique dans la gestion du dossier, compte tenu de l'expiration du délai au 14/02. Aussi, elle est risquée dans l'hypothèse d'une impossibilité du Conseil communal à tenir séance.

M. Devin indique que l'invitation donnée aux chefs de groupe afin de se concerter sur le dossier constitue une démarche positive de la majorité. Il estime que le problème du groupe Union ne consiste pas tant dans la teneur du dossier et dans les problématiques soulevées par le dossier, précisées dans celui-ci, que dans la position prise par la majorité sur ce dossier.

Contre: 22

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHERAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Abstention: 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

ENERGIE

12. Rapport d'avancement intermédiaire 2017 des activités du Conseiller en Energie - Union des Villes et Communes de Wallonie – « Communes Energ'éthiques »

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'avancement intermédiaire 2017 des activités du Conseiller en énergie, qui sera communiqué à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, dans le cadre de la charte « Energ'éthique », à laquelle la Ville de Binche a adhéré.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

13. Enseignement primaire/maternel/artistique à horaire réduit - Année scolaire 2017/2018 - Échelles barémiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles appliquées pour la rémunération du personnel enseignant désigné à charge des deniers communaux

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les échelles barémiques 301, 359, 394 et 122 de la Fédération Wallonie-Bruxelles appliquées pour la rémunération du personnel enseignant désigné à charge des deniers communaux et à soumettre la présente délibération à la tutelle pour approbation.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

14. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2017/2018 – Secondaire économique de type court – Ouverture des cours bachelier en assurances pour l'année scolaire 2017/2018

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal en sa séance du 18 décembre 2017, point n° 61, par laquelle il a décidé d'ouvrir à l'Institut Supérieur Plus Outre, les unités de formation suivantes, pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Assurances incendie - Niveau 1;
- Assurances incendie - Niveau 2;
- Transport, branches diverses, assurances techniques;
- Pertes d'exploitation;
- Individuelle accidents revenu garanti;
- Notions de réassurance;
- Ethique de l'assurance.

Accordé à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

15. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2017/2018 – Nouveau programme de cours artistique complémentaire – Domaine de l'Art de la Parole « Formation Pluridisciplinaire »

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 29 janvier 2018, par laquelle il décide d'approuver le nouveau programme de cours artistique complémentaire dans le domaine des Arts de la Parole « Formation Pluridisciplinaire ».

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

16. Avis sur le transfert de lieu de culte de l'église à la Cure de Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à émettre un avis favorable sur le transfert de lieu de culte de l'église à la Cure de Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche.

M. Piret demande si le culte de cette fabrique n'a pas été transféré à la Mission italienne.

M. Van Houter indique que le transfert officiel du culte d'une fabrique requiert une démarche officielle. Considérant l'impossibilité de tenue du culte dans l'église de Péronnes-Charbonnage, il est proposé au Conseil communal d'émettre un avis sur le dossier de transfert du culte au sein de la Cure de Péronnes-Charbonnage.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

17. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route – Stationnement pour personne à mobilité réduite

- ARRET

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, Impasse du Caporal, le long du n° 8.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

18. **Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 décembre 2017**

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 20 décembre 2017.

Accord à l'unanimité

Divers :

Mme Capozza indique que, à la Cité Mertens, les habitants éprouvent des difficultés de stationnement depuis la création de nouvelles habitations. Les habitants, notamment les plus âgés, sont inquiets de la création de 5 logements supplémentaires. Une pétition va être adressée à la Ville. Elle estime que la création de parkings permettant le stationnement en lieu et place des pelouses devant les habitations, permettrait de solutionner la problématique soulevée.

M. Devin indique qu'il va prendre connaissance de la pétition.

M. Piret demande des informations sur les suites du sinistre du théâtre, un an après celui-ci.

M. Somers indique que le rapport provisoire d'expertise a été réceptionné le 15 février 2018 par la Ville. La Ville s'attendait à y lire des propositions de conclusion sur la responsabilité du sinistre qui auraient été soumises à la discussion entre les parties. Le rapport sollicite plutôt des informations et expertises complémentaires. La Ville de Binche est couverte par son assureur sur le sinistre. L'outil a redémarré. Il reste pour la Ville de Binche à obtenir la libération du site afin que la toiture puisse être rénovée. La couverture en assurance de la Ville prévoit une indemnisation sur la valeur à neuf de la toiture. Mais la rénovation de celle-ci ne pourra être entamée que lorsque les lieux auront été libérés, soit lorsque les parties concernées à l'expertise ne solliciteront plus le maintien en l'état du site afin d'y réaliser des constats et expertises. Le rapport provisoire reporte cette échéance.

*

La séance publique est levée

Séance du Conseil du 07 février 2018 à 20h

Points à huis clos

N°	Point	Service
1	Grade légal - Directeur général - Fin de stage - Nomination à titre définitif	Jur
2	Grade légal - Directeur financier - Octroi d'un congé pour stage	Pers.
3	Grade légal - Directeur financier - Constitution réserve de recrutement	Jur
4	Personnel communal - Désignation du Conseiller en Aménagement du territoire et de l'Urbanisme	Pers.
5	Enseignement fondamental - Binche 3 - Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'un Directeur d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1er au 31 janvier 2018	Ens.
6	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2017/2018 - Démission d'un instituteur primaire à titre temporaire	Ens.
7	Enseignement maternel - Binche 5 - Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1er au 31 janvier 2018	Ens.
8	Enseignement maternel - Année scolaire 2017/2018 - Rentrée scolaire du 1er au 30 septembre 2017 et à partir du 1er octobre 2017 - Désignations et affectations des institutrices maternelles	Ens.
9	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Personnel - Demande de disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de Type IV	Ens.
10	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement - Maîtresse de religion catholique à titre définitif réaffectée provisoirement en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté	Ens.
11	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement - Maîtresse de religion catholique à titre définitif réaffectée provisoirement en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté	Ens.
12	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement - Maîtresse de religion catholique à titre définitif réaffectée provisoirement en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté	Ens.
13	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 -	Ens.

	Personnel - Organisation du cours de morale à partir du 1er septembre 2017	
14	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2017/2018 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant	Ens.
15	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2017/2018 - Institut Supérieur Plus Oultre - Demande de disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de sciences et mathématiques	Ens.
16	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2017/2018 - Institut Supérieur Plus Oultre - Désignation d'un expert en Bachelier en Assurances	Ens.
17	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2017/2018 - Institut Supérieur Plus Oultre - Désignation d'un expert en Bachelier en Assurances	Ens.